Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID: 004-200071033-20211015-DB01_2021-AR

Alpes de Haute Provence Communauté de Communes

Jabron-Lure-Vançon-Durance

r		
	Membres en exercice :	15
	Présents :	14
l	Votants:	14

DB N° 01/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion du 15 Octobre 2021

--- L'an deux mille vingt et un, le quinze Octobre à 18h00

le bureau la C.C. Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SALIGNAC, sous la Présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation: 8 Octobre 2021

Membres présents: MM. René AVINENS, Thierry BELLEMAIN, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Fréderic DRAC, Angélique EULOGE, Nicolas FIGUIERE, Yannick GENDRON, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Jean-Noël PASERO, Roger SIRI (suppléant), Pierre-Yves VADOT

Absent(s) excusé(s): Frédéric DAUPHIN, Jean-Philippe MARTINOD

OBJET: CHOIX DU PRESTATAIRE CONCEPTION DE SENTIERS DE DECOUVERTE DE LA VALLEE DU JABRON

- ---- Monsieur Coste, Vice-Président chargé du tourisme, rappelle que le projet de création d'un centre aromatique et de circuits de la biodiversité avaient été prévus dans le cadre du Programme Espaces Valléens du Pays Sisteronais. La CCJLVD a donc lancé, courant 2019, une étude de faisabilité sur ces deux projets.
- --- Cette étude, finalisée fin Mars 2020, a fait l'objet d'un important travail de la Commission tourisme et des différents comités de pilotage constitués pour l'occasion.
- --- Elle a permis d'identifier les itinéraires à aménager, les thématiques possibles et les scénarios de valorisation.

Afin de rentrer dans le volet opérationnel, une consultation a été lancée courant Juin sur la conception pédagogique des sentiers. L'objectif : définir précisément avec les communes concernées et la Communauté de Communes, le contenu détaillé du projet avant de pouvoir réaliser par la suite les aménagements nécessaires.

- --- La prestation comprend donc :
 - La coordination, l'animation des comités de pilotage (réunions Communauté de communes et communes), les rencontres des personnes ressources et la recherche documentaire
 - La réalisation du plan d'interprétation, le développement du scénario d'interprétation et la finalisation des contenus (décision sur l'implantation des différents panneaux d'interprétation/bornes, choix des textes et rédaction, création d'identité graphique, d'une mascotte, mise en page des supports et intégrations des illustrations, conception du dépliant général)

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

ID: 004-200071033-20211015-DB01_2021-AR

L'appui et accompagnement sur le volet travaux : rédaction du cahier des charges, aide aux choix des entreprises, accompagnement pose

Le travail avec une classe/ou groupe d'accueil de loisirs (option)

Malgré une large diffusion, seule une entreprise a soumissionné. Suite à une négociation avec cette dernière, nous avons réduit le nombre de réunions minimum à faire dans les communes (avec toutefois la possibilité de rajouter des réunions si nécessaires).

En outre, initialement il avait été prévu d'intégrer en option la commune de Valbelle, toutefois ce sentier passe principalement sur des parcelles privées et seule la moitié des propriétaires nous ont fait un retour positif. Aussi en l'état actuel, cette option a été retirée du marché.

Afin de pouvoir s'adapter aux volontés de la Communauté de Communes et des décisions prises pendant la mission, la finalisation des contenus et de la tarification associée ne sera confirmée qu'à l'issue des réunions avec les communes et la Communauté de Communes.

Ainsi, si la Communauté de Communes opte pour 2 sentiers avec des livrets et des bornes, au lieu d'un aménagement de panneaux d'interprétation sur tous les sentiers, le montant sera différent. De la même facon, des options ont été prévues si la Communauté de Communes décide de recourir à des réunions supplémentaires, à la réalisation de support visuel (drones) ou si elle souhaite un nombre de stations différents par sentier.

---- Monsieur le Vice- Président rappelle que ce projet est financé à près de 78% par l'Europe, la Région et le Département. Il indique qu'actuellement sur la base de 5 sentiers intégralement aménagés avec des panneaux d'interprétation avec l'option travail avec accueil de loisirs le montant s'élève à 26 250€ Ht sans autres prestations supplémentaires (réunions, drones...).

---Monsieur le Président demande aux membres du bureau de statuer sur le choix du prestataire.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- ATTRIBUE le marché de conception des sentiers de découverte et de la biodiversité et du patrimoine de la vallée du Jabron à l'Office de Tourisme Intercommunal des Hautes Terres de Provence.
- **DECIDE** de retenir l'option suivante :
 - Implication d'une classe ou un groupe de l'accueil de loisirs à la création d'un contenu d'interprétation (textes, dessins, jeux) pour un montant de 500 €HT
- **PRECISE** que les autres options pourront être validées en cours de mission
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat.

Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Me Rrésident, René AVINENS

Alpes de Haute Provence Communauté de Communes

Jabron-Lure-Vançon-Durance

	Membres en exercice :	15
Į	Présents :	11
	Votants :	11

DB N° 02/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion du 08 Novembre 2021

--- L'an deux mille vingt et un, le huit novembre à 17h30

le bureau la C.C. Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'AUBIGNOSC, sous la Présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 29 Octobre 2021

Membres présents : MM. René AVINENS, Thierry BELLEMAIN, Alain COSTE, Frédéric DAUPHIN, Angélique EULOGE, Claude GUERINI (suppléant), Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Jean-Philippe MARTINOD, Jean-Noël PASERO, Pierre-Yves VADOT

Absent(s) excusé(s) : Brice CHADEBEC, Fréderic DRAC, Nicolas FIGUIERE, Yannick GENDRON, Philippe IZOARD

<u>OBJET</u>: ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF AUX CONTRÔLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR 2022

- --- Monsieur Président rappelle aux membres du bureau que la CCJLVD est dotée de la compétence SPANC. Il précise que dans ce cadre, elle doit procéder à la réalisation des contrôles obligatoires de l'assainissement non collectif, prévus dans l'arrêté du 27 avril 2012, autrement dit : la réalisation des contrôles de diagnostics des installations existantes et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs ; l'instruction et le contrôle des installations neuves ou réhabilitées (contrôles de conception et d'exécution) ; et la réalisation des diagnostics dans le cadre des ventes immobilières.
- --- Monsieur Président rappelle que pour l'année 2021, les contrôles du SPANC ont été confiés à la SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE (SEM) et indique que ce contrat de prestations arrive à terme au 31 décembre prochain.

--- Monsieur Président rappelle qu'il a donc été décidé en bureau, le 16 septembre dernier de lancer une nouvelle consultation, conformément à l'article R 2122-8 du code de la commande publique, afin de veiller à choisir l'offre la plus pertinente tout en s'assurant de faire une bonne utilisation des deniers publics.

Il précise que le cahier des charges a été envoyé à la SEM, à VEOLIA, ainsi qu'à toutes les communes de la CCJLVD (pour publication de l'AAPC sur les sites internet, et diffusion à des éventuels autoentrepreneurs qui assureraient ce type de prestation).

- --- Monsieur Président indique que les offres devaient être envoyées à la CCJLVD avant le 18 octobre 2021.
- --- Monsieur Président indique qu'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres. Il s'agit de la SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE (SEM). L'offre reçue est la suivante :

TYPE DE CONTRÔLE	À TITRE INDICATIF RAPPEL DES TARIFS DE LA SEM (PU HT ACTUELLEMENT)	À TITRE INDICATIF RAPPEL DES TARIFS DE LA SEM (PU TTC ACTUELLEMENT)	À TITRE INDICATIF RAPPEL DES TARIFS CCJLVD (PU TTC) actuels	Proposition TARIF SEM pour 2022 (PU HT)	Proposition TARIF SEM 2022 (PU TTC)	EVOLUTION TARIF SEM 2021/2022
Contrôle de conception des installations	90,00 €	99,00 €	200,00 €	92,27 €	101,50 €	+ 2,53%
Contrôle de bonne exécution des travaux	132,00 €	145,20 €	200,00 €	135,27 €	148,80 €	+ 2,48%
Contre-visite le cas échéant	144,00 €	158,40 €	240,00 €	147,64 €	162,40 €	+ 2,53%
Contrôles de diagnostics des installations existantes et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs	144,00 €	158,40 €	240,00 €	147,64 €	162,40 €	+ 2,53%
Vente d'immeuble	144,00€	158,40 €	240,00 €	147,64€	162,40 €	+ 2,53%

- --- Monsieur Président indique qu'à titre indicatif, le nombre de contrôles annuels prévisionnels pour 2022 ne devrait pas dépasser :
 - 80 contrôles de conception des installations
 - 80 contrôles de bonne exécution des travaux
 - 5 contre-visites le cas échéant
 - 120 contrôles de diagnostics des installations existantes et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs
 - 15 ventes d'immeubles
- --- Monsieur Président indique donc que les tarifs seraient (au maximum et en fonction du nombre de contrôles) les suivants :

TYPE DE CONTRÔLE	CONTRÔLES À RÉALISER EN 2022	ESTIMATION DU COUT DE LA PRESTATION HT	ESTIMATION DU COUT DE LA PRESTATION TTC
Contrôle de conception des installations	80	7 381,82 €	8 120,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	80	10 821,82 €	11 904,00 €
Contre-visite le cas échéant	5	738,18 €	812,00 €
Contrôles de diagnostics des installations existantes et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs	120	17 716,36 €	19 488,00 €
Vente d'immeuble	15	2 214,55 €	2 436,00 €
		38 872,73 €	42 760,00 €

en dessous du seuil de 40 000 € HT

--- Au regard des montants (inférieurs à 40 000 € mais supérieurs à 10 000 €), et conformément à la délibération DCC N° 18/2020 du 22 juillet 2020 autorisant le bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des conventions et des accords—cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT, le bureau de la CCJLVD est aujourd'hui en mesure de prendre la décision d'attribution du contrat relatif aux contrôles du SPANC.

--- À l'unanimité, les membres du bureau :

- <u>CLASSE</u> l'offre de la SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE (SEM) comme l'offre économiquement la plus avantageuse,
- ATTRIBUE par conséquent le marché relatif à la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif à la SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE (SEM) aux tarifs HT suivants :

-Contrôle de conception : 92,27 € (101,50 € TTC)

- Contrôle de bonne exécution : 135,27 € (148,80 € TTC)

-Contre-visite le cas échéant : 147,64 € (162,40 € TTC)

-Contrôle des installations existantes : 147,64 € (162,40 € TTC)

-Vente d'immeuble : 147,64 € (162,40 € TTC)

• **AUTORISE** le Président à signer le contrat qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée d'un an.

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la Communauté de communes

Jabron-Lure-Vançon-Durance